



25 novembre 2022

(22-8809)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE  
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LETTONIE: RÈGLEMENT N° 556 DU CABINET – ADOPTÉ LE 2 SEPTEMBRE 2020 – PROCÉDURES  
RELATIVES À L'ENREGISTREMENT, À LA PROTECTION, À LA SURVEILLANCE ET AU  
CONTRÔLE DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES, DES DÉSIGNATIONS D'ORIGINES  
ET DES SPÉCIALITÉS TRADITIONNELLES GARANTIES POUR LES PRODUITS  
AGRICILES ET LES DENRÉES ALIMENTAIRES

<b>Membre présentant la notification</b>	LETTONIE
--	----------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement n° 556 du Cabinet – Adopté le 2 septembre 2020 – Procédures relatives à l'enregistrement, à la protection, à la surveillance et au contrôle des indications géographiques, des désignations d'origines et des spécialités traditionnelles garanties pour les produits agricoles et les denrées alimentaires
<b>Objet</b>	Indications géographiques
<b>Nature de la notification</b>	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [ ] Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/LVA/22_7870_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/LVA/22_7870_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	[X] Première notification [ ] Modification ou révision du texte juridique notifié [ ] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le règlement notifié définit les procédures relatives à l'enregistrement, à la protection et à la surveillance des indications géographiques pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, y compris les boissons spiritueuses et les vins, ainsi que les procédures relatives à la surveillance et au contrôle du système d'appellations d'origine protégées et du système de spécialités traditionnelles garanties, conformément à la réglementation de l'UE.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais

<b>Entrée en vigueur</b>	9 septembre 2020
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	10 novembre 2022
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://likumi.lv/ta/en/en/id/317154-procedures-for-the-registration-protection-supervision-and-control-of-geographical-indications-designations-of-origin-and-traditional-specialities-guaranteed-of-agricultural-products-and-foodstuffs">https://likumi.lv/ta/en/en/id/317154-procedures-for-the-registration-protection-supervision-and-control-of-geographical-indications-designations-of-origin-and-traditional-specialities-guaranteed-of-agricultural-products-and-foodstuffs</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Ministère de l'agriculture Juris Zinārs  Courrier électronique: <a href="mailto:Juris.Zinars@zm.gov.lv">Juris.Zinars@zm.gov.lv</a> Téléphone: +37126302615

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.